

Quand une caméra permet d'appréhender le fonctionnement de la justice.

Un temps cinématographique à ne pas louper,
jeudi 21 septembre, 20 h 30, au Lido
Avec l'association *Mémoire à Vif* (film **RELAXE** et débat).
Tarif unique 6 €

Conseils, brochures, livres... peuvent aider à faire face à la machine judiciaire. C'est par un film qu' Audrey Ginestet permet de réaliser qu'il est possible de prendre en main sa défense.

« Mon souhait est que ce film soit vu par le plus grand nombre, parce que je pense que cette affaire n'est pas une simple affaire juridique et médiatique. Il montre comment fonctionnent la police et la justice vis-à-vis des opposants politiques, et le fait que ces institutions s'en prennent à des gens qui tentent de vivre autrement.

J'ai aussi pensé ce film comme une arme pour tous ceux qui, dans le futur, auront besoin de se défendre. Savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous quand, pour X raisons, on est accusé à tort et que l'on se sent seul. J'avais envie de montrer très concrètement ce que c'est que se défendre et l'importance de l'entourage, du lien, des groupes de soutien, de discussions, de travail, lorsqu'on fait face à la justice. Je ne cherche pas à faire du prosélytisme, à convaincre sur des idées ou à innocenter les inculpés — selon moi, ce n'est pas le lieu du cinéma — mais à filmer le travail, permettre de partager des expérimentations collectives car il y a là une forme d'innovation et de joie de la découverte. Le groupe de défense de Manon, c'est quelque chose que j'ai découvert en faisant le film ; c'est la puissance de ce groupe que je tenais à montrer. Ce n'est pas juste un groupe de copines, mais de personnes qui prennent la décision de s'investir et de travailler pour venir en aide à quelqu'un. »

Audrey Ginestet, entretien du 11 mars 2022, pour le blog de *Médiapart*, dans le cadre du *Festival du réel*, où son film « **RELAXE** » était sélectionné.

L'affaire Tarnac des soupçons qui auront duré 10 ans.

L'affaire du 8 décembre 2020 des soupçons qui pèsent lourds.



Autre affaire, autre temps, mais même déroulé. Comment ne pas faire le lien avec les camarades inculpé.es dans l'affaire dite du « 8 décembre 2020 ». Même construction de personnages, de scénarii par la machine policière et judiciaire. C'est une opération antiterroriste commanditée par le ministère de l'Intérieur contre des militant-es désigné-es comme des « activistes d'ultragauche » et mis en examen pour « association de malfaiteurs terroristes ».

Une mobilisation est en cours du 16 au 23 septembre 2023, en vue du procès, à Paris du 3 au 27 octobre 2023. Ils et elles risquent, aujourd'hui encore, plusieurs années de prison et des dizaines de milliers d'euros d'amende.

Après plus de deux années d'instruction à charge, le juge a décidé de maintenir les accusations de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Les sept inculpé.es passeront devant la XVI^e chambre (antiterrorisme) du tribunal correctionnel de Paris pour « délit d'association de malfaiteurs terroristes ». La qualification criminelle n'a pas été retenue, mais la dimension terroriste et collective demeure malgré l'absence totale de preuves ni même de liens entre tou·tes les mis·es en examen. Plusieurs d'entre elles et eux sont également inculpé.es pour « refus de remettre une convention secrète de déchiffrement ».

Lors de la projection de *Relaxe* des informations concernant cette mobilisation seront disponibles.

<https://soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org/>